



Organisation mondiale du commerce

Statut :

Membres de l'OMC

Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Janvier 2020 - n° 01

EDITORIAL

25 ans : démondialisation ou développement durable?

Les termes du dilemme sont aussi simples que radicaux: entrant dans sa 25^e année, depuis les accords de Marrakech, l'OMC doit se réinventer ou risquer de finir en coquille vide.

Ses trois fonctions vitales sont désormais –presque- à l'arrêt. « L'exécutive » (gestion des accords): les pays membres s'affranchissent trop de leurs obligations de transparence et ne parviennent que rarement à la résolution amiable de leurs difficultés dans la mise en œuvre. La « législative » (négociation des accords) : sans traité vraiment significatif conclu depuis 25 ans, le corpus actuel des règles commerciales ne suffit plus pour embrasser les réalités nouvelles, de l'économie digitale, des chaînes de valeur internationales, du capitalisme d'Etat. Le règlement des différends est durablement affaibli par la récente neutralisation de son organe d'appel, auquel les Etats-Unis reprochent fondamentalement un « suractivisme », venu inopportunément compenser les défaillances des deux premières fonctions.

Au-delà de certains de leurs griefs légitimes contre le système, beaucoup aux Etats-Unis veulent voir la marginalisation des règles commerciales comme un préalable pour réaliser le « découplage » des économies américaine et chinoise. Capitalisme privé contre capitalisme d'Etat, chacune des deux puissances irait ainsi rechercher seule la suprématie technologique qui lui permettrait de dominer ce siècle : le conflit autour de Huawei sur la 5G, la course à l'automobile de demain, l'intelligence artificielle, l'espace, sont les postes avancés d'un mouvement aux allures d'irréversibilité : la déconstruction des chaînes de valeur sino-américaines, ou, en grossissant le trait, la démondialisation.

Victime de cette « nouvelle guerre froide », la marginalisation de la coopération multilatérale ferait aussi les affaires de tous les souverainismes. D'autant plus facilement que les opinions publiques sont peu émues par le sort d'un système qui a pourtant contribué à trois quarts de siècle de prospérité, depuis son ancêtre du GATT. Oui... mais la richesse n'a pas été correctement partagée. Oui... mais la croissance s'est produite au prix du gaspillage des ressources naturelles disponibles pour les générations futures.

A l'orée de ses vingt-cinq ans, l'OMC peut encore relever le défi d'une autre voie. Elle doit pour cela enfourcher résolument son véritable objet statutaire : non pas poursuivre le libre-échange chimérique qui la hante, mais « conclure des accords commerciaux contribuant au relèvement des niveaux de vie, du plein emploi et du revenu réel, et à l'accroissement du commerce, tout en permettant une utilisation des ressources optimale et conforme à l'objectif de développement durable ». A court terme, l'organisation passera un test vital : celui de conclure, en juin, au Kazakhstan, un accord réformant les subventions à la pêche, afin de rendre celle-ci plus soutenable face à la menace d'épuisement des stocks. Au-delà, de nombreux sujets sont déjà posés par plusieurs de ses membres, afin que le commerce international change de paradigme, en intégrant vraiment celui du développement durable: économie circulaire, lutte contre les déchets plastiques, réforme des subventions aux énergies fossiles, transition énergétique, changement climatique devront, d'une manière ou d'une autre, trouver leur place dans l'ordre du jour de cette OMC de 25 ans. A l'Union Européenne d'y porter aussi sa « nouvelle donne verte ».

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Réunion du comité agriculture en session spéciale du 30 janvier 2020

Les principaux débats de cette réunion ont porté sur le **soutien interne**. Une première **communication du groupe de Cairns** propose une **réduction de 50% de la totalité des droits** des membres pour les soutiens internes distorsifs. Par soutiens distorsifs, le groupe de Cairns entend boîte orange, boîte bleue et la boîte développement. Cette proposition ne donne un objectif de réduction des plafonds des soutiens

distorsifs qu'à un niveau global (-50% pour la totalité des droits/plafonds de l'ensemble des membres de l'OMC). La répartition de cet effort doit être négociée, sachant que les membres disposant actuellement des plafonds les plus élevés devront faire les efforts les plus importants.

En complément, le **Costa Rica** a présenté une **analyse statistique** des droits à soutiens distorsifs (boîte orange, boîte bleue et boîte développement). Elle montre notamment la **forte concentration de ces droits** parmi les membres les plus importants.

Une présentation de la **Chine** sur les **soutiens par agriculteur** a montré le **fort écart** entre pays développés et pays en développement avec population agricole importante.

Le **G10** a rappelé sa demande de limiter les soutiens plafonnés à la **boîte orange** (de *minimis* et MGS). Les **préoccupations non commerciales**

(sécurité alimentaire, environnement...) des membres et la diversité des modèles agricoles doivent être pris en compte. Plusieurs **pays en développement** ont demandé l'**exclusion de la boîte développement**. Pour la **Chine et l'Inde l'élimination de la MGS** des pays développés doit être prioritaire. **L'Union Européenne** a rappelé ses **réformes successives** pour réorienter ses soutiens vers des formes moins distorsives et le **caractère moins distorsif de la boîte bleue**. En réaction à la présentation de la Chine, plusieurs membres du **groupe de Cairns** ont indiqué que les distorsions totales (incitations à produire par exemple) dépendent des **montants globaux d'aides** et non des montants par exploitant. Pour les **USA** une progression sur le sujet est impossible sans un approfondissement des échanges techniques.

La **Russie** a présenté une communication sur la nécessité **d'améliorer la transparence concernant la gestion des quotas tarifaires** (communication sur les quotas inutilisés). L'Union européenne et les USA ont rappelé leur effort en la matière. Pour **l'Inde et la Chine** il faut simplifier les **droits de douane** en se limitant à des **droits ad valorem**. Les **USA** ont indiqué que l'accès au marché reste un sujet important pour eux et qu'ils poursuivent leurs **travaux analytiques**.

Le **Japon** a présenté une analyse sur les **mesures de restriction aux exportations** mises en place par les membres et a souligné leur **manque de transparence** en la matière alors que l'accord agricole prévoit des notifications par les membres. Plusieurs **pays en développement** sont revenus sur la nécessité de cet outil pour gérer certains chocs. Ils ne veulent pas **d'alourdissement des obligations de notification**.

Le **G33** a présenté une communication demandant la mise en place d'une **solution pérenne pour les programmes de stockage public** conformément aux décisions ministérielles des conférences ministérielles de 2013 et 2015. L'Union européenne et la Nouvelle-Zélande ont rappelé le **lien entre cette question et le soutien interne**, les achats à des prix administrés pour la constitution de ces stocks pouvant constituer un soutien par les prix importants.

Le **G33** est également revenu sur sa demande de mise en place d'un **mécanisme de sauvegarde spécial pour les pays en développement** pour protéger ses agriculteurs des fluctuations soudaines des marchés mondiaux.

En conclusion, le **président** a annoncé son intention de **produire d'ici mi-février un document** faisant un point sur l'état actuel des échanges et proposant des **orientations pour les travaux futurs**. Il va à cette fin organiser des consultations rapides. La forme de ce texte (simple état des lieux, orientations plus ou moins précises) dépendra du résultat des consultations.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

Réunion du groupe de négociations sur les subventions à la pêche des 16 et 17 janvier 2020.

Du fait de la proximité avec les réunions de décembre 2019, **peu d'évolutions et de progrès** concernant ces négociations peuvent être soulignés.

Le président a insisté à plusieurs reprises sur la responsabilité incombant aux membres pour respecter la décision ministérielle de Buenos Aires demandant aux ministres de parvenir à un **accord pour la prochaine réunion ministérielle** sur la suppression des aides à la pêche illégale non déclarée non réglementée et des aides contribuant à la surcapacité surpêche. Il a en conséquence souligné la **nécessité d'intensifier rapidement les travaux**.

Les principaux débats ont concerné la « surcapacité/surpêche » avec l'introduction d'une **nouvelle proposition par le Canada**. Cette dernière vise à interdire l'attribution d'aides à des navires pêchant des **stocks dont le niveau d'exploitation n'est pas compatible avec leur maintien à un niveau soutenable** (les aides resteraient donc autorisées si la capacité et le niveau d'exploitation sont compatibles avec une gestion durable). La définition de ce niveau soutenable relève des **organisations régionales de gestion des pêches ou des Etats côtiers** à qui incombent la gestion des stocks en question. Cette proposition prévoit également une **boîte verte** dont la composition reste à définir. Enfin, elle interdit les aides aux navires pêchant hors de zones économiques exclusives et des zones gérées par une organisation régionale de gestion des pêches.

Plusieurs membres ont souligné la **simplicité de cette proposition**. La définition du niveau soutenable des stocks relève de la responsabilité des Etats côtiers ou des ORGP et aucune méthodologie particulière ne leur est

imposée. Cela répond à la critique de nombreux membres qui ont souvent souligné que l'OMC n'est pas une organisation de gestion des pêches et n'a pas à se prononcer sur les programmes de gestion des membres. Sa seule compétence et responsabilité concerne les subventions. Elle répond aussi aux **inquiétudes de plusieurs pays en développement** qui du fait de leur **manque de capacité** ne veulent pas se voir imposer des méthodes complexes et coûteuses. D'autres membres (Etats-Unis, Australie notamment) ont par contre souligné le **risque que présente cette proposition** en laissant toute liberté aux membres pour définir les niveaux durables des stocks. Ils ont souligné la nécessité de **restreindre la boîte verte** étant donné la souplesse déjà prévue dans cette proposition. Le Canada a toutefois souligné que les niveaux de capacité et pêche compatibles avec une gestion durable ainsi que le niveau durable des stocks devraient être notifiés et pourraient faire l'objet de **questions lors de la réunion du comité** en charge du suivi de la mise en œuvre de l'accord.

Le **traitement spécial et différencié** a également été débattu. Les PED ont renouvelé leurs demandes de **périodes de transition** pour les différentes disciplines et d'exonération pour la **pêche artisanale** concernant les aides à l'augmentation de capacité, essentiellement pour des raisons de sécurité alimentaire.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Groupe de travail d'accession de l'Ethiopie du 30 janvier 2020

La 4^{ème} réunion du GT d'accession de l'Ethiopie présidée par l'ambassadeur du Danemark s'est tenue à Genève après une longue période d'inactivité. Etabli le 10 février 2003, la dernière réunion du GT a eu lieu en mars 2012. Récemment, le premier Ministre éthiopien a décidé de replacer les réformes économiques au cœur de son programme. La relance très active de son accession à l'OMC est également pour eux un moyen d'accélérer les réformes internes en cours. De nombreux documents ont été transmis par l'Ethiopie dont une offre révisée sur les biens et une offre initiale en matière de services. Si les travaux se poursuivent à ce rythme, le président envisage une nouvelle réunion du groupe de travail après l'été 2020. L'objectif de l'Ethiopie étant une accession au plus tard fin 2021.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

Davos, 21 au 24 janvier 2020

Comme chaque année, une réunion mini-ministérielle sur l'OMC a été organisée par la Suisse en marge de la réunion du Forum économique mondial le 24 janvier dernier. Elle a permis de réunir à 6 mois de la 12^{ème} réunion ministérielle 35 membres et coordonnateurs de groupes autour du Directeur général de l'OMC et de la présidente du Conseil général. Les débats ont porté essentiellement sur les priorités pour une ministérielle réussie à Nour-Soultan ainsi que sur les éléments indispensables pour un accord sur les subventions à la pêche.

Des « side events » ont également eu lieu sur la facilitation de l'investissement, le commerce électronique et sur les travaux du groupe d'Ottawa.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

Règlement des différends : déclaration ministérielle à Davos sur la mise au point d'un arrangement intérimaire multipartite

Le 24 janvier 2020, l'Union européenne et 16 autres Membres de l'OMC, dont le Canada, l'Australie, le Brésil, la Chine et la Corée, sont convenus de mettre en place une solution d'appel provisoire sous la

forme d'un arrangement intérimaire multipartite (en application de l'article 25 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends). Ce dispositif, dont les modalités de mise en œuvre devront être définies dans les semaines à venir, permettra aux Membres signataires de faire appel des rapports des groupes spéciaux jusqu'à ce que l'Organe d'appel, paralysé depuis le 11 décembre 2019, redevienne opérationnel. Les Etats-Unis, l'Inde et le Japon ne se sont pas joints à cette initiative, mais pourront se joindre à cette initiative ultérieurement, comme tout autre Membre de l'OMC.

Dans cette déclaration ministérielle, les 17 signataires ont également souligné qu'ils avaient pris bonne note de l'engagement récent du président D. Trump en faveur de la réforme de l'OMC.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

CM12 : Ouverture de l'accréditation pour les ONG

L'OMC a ouvert le processus d'accréditation pour les ONG qui souhaitent participer à la 12^{ème} Conférence ministérielle qui se tiendra à Nour-Soultan du 8 au 11 juin prochain. **Les ONG doivent présenter leurs demandes d'accréditation au plus tard le 29 mars 2020** (à minuit, heure GMT). L'inscription en ligne individuelle ne sera disponible que pour les représentants d'ONG accréditées. Ces personnes devront s'inscrire au plus tard le 17 mai 2020 (à minuit, heure GMT).

Pour plus de renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante : mc12-ngo@wto.org.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

Réunion ordinaire de l'Organe de règlement des différends, le 27 janvier 2020

Mises à part les interventions habituelles concernant la mise en œuvre des recommandations de l'ORD, deux points sont à relever s'agissant de cette 1^{ère} réunion de l'année.

En premier lieu, **l'ORD a adopté le rapport du groupe spécial diffusé le 4 décembre 2019 dans l'affaire opposant l'Indonésie à l'Australie au sujet des mesures antidumping prises par cette dernière à l'encontre des importations de papier pour copie A4 (DS529)**. Bien que condamnée par le groupe spécial, l'Australie a en effet renoncé à faire appel contre ce rapport. Cet « esprit de collaboration » a été souligné par l'Indonésie.

Dans ce rapport, **le groupe spécial s'est prononcé sur des notions importantes figurant dans l'accord antidumping telles que la « situation particulière du marché » (article 2.2)**. Cette notion permet d'écarter les ventes intérieures en tant que base pour déterminer la valeur normale du produit faisant l'objet de l'enquête antidumping lorsque du fait de la « situation particulière du marché » de telles ventes ne permettent pas une comparaison valable entre le prix à l'exportation et le prix de vente intérieure. Or, **le groupe spécial a estimé qu'il n'était pas nécessairement exclu que les situations résultant d'une mesure des pouvoirs publics constitue une « situation particulière du marché »**.

En second lieu, **l'initiative désormais soutenue par 120 Membres (le Népal vient de s'associer aux autres pays) pour lancer le processus de sélection des membres de l'Organe d'appel a été une fois de plus rejetée par les Etats-Unis**. La présentation de cette initiative a été l'occasion pour la vingtaine de Membres qui sont intervenus, dont l'UE, le Canada et la Chine, de regretter la paralysie de l'Organe d'appel et de rappeler que la priorité était de trouver une solution durable à cette crise. **Certains ont également évoqué la déclaration ministérielle faite à l'occasion du sommet économique mondial à Davos par 17 Membres (UE, Canada, Chine, Australie, Brésil, Corée, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Mexique, Nouvelle Zélande, Panama, Singapour, Suisse, Norvège et Uruguay) sur l'arrangement intérimaire multipartite en application de l'article 25 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends**. Cette solution provisoire permettra aux Membres signataires de faire appel contre les rapports des groupes spéciaux devant un arbitre.

Quant aux Etats-Unis, ils ont rappelé qu'il était nécessaire de comprendre pour quelles raisons l'Organe d'appel s'était écarté des règles convenues par les Membres. Puis ils ont fait valoir qu'ils étaient déterminés à mettre en place une véritable réforme de l'OMC, notamment pour faire en sorte que le système de règlement des différends renforce les fonctions essentielles de négociation et de suivi de l'OMC et qu'il ne compromette pas ces fonctions en faisant de l'overreach.

Le président de l'ORD a conclu en évoquant les discussions intensives et à haut niveau lancées par le Directeur général en décembre à la suite du Conseil général pour tenter de trouver une solution durable à la crise de l'Organe d'appel (le « process Azevêdo »).

La prochaine réunion ordinaire de l'ORD se tiendra le 28 février 2020.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITES DE LA FRANCE A L'OMC

Visite des étudiants de l'association « Jeunes internationalistes » à Genève, le 21 janvier 2020

Une délégation d'étudiants en relations internationales de l'Université de Paris - ASSAS a été reçue à l'OMC. Elle a échangé avec le Délégué permanent et la conseillère juridique de la France et le Secrétaire de l'OMC sur le fonctionnement de l'Organisation et ses enjeux actuels.



Bonne chance à la Présidence Croate de l'UE qui conduira l'Europe à la prochaine réunion ministérielle de l'OMC en juin. Son slogan est: «une Europe forte dans un monde de défis ». La Croatie, dernier pays à avoir rejoint l'Union européenne (1^{er} juillet 2013), souhaite se concentrer sur le développement durable, l'économie en réseaux, la sécurité et désire positionner l'Europe en tant que leader mondial.



De gauche à droite : Darija Sinjeri, représentante permanente adjointe de la Mission de la Croatie auprès de l'OMC ; Jean-Marie Paugam, Délégué permanent de la France auprès de l'OMC ; Vesna Batistic Kos, Ambassadeur, représentante permanente de la Mission de la Croatie auprès de l'OMC.

CALENDRIER DE L'OMC – FEVRIER 2020

- **03 au 07** Groupe de réunion (cluster) « pêche »
- **04** Réunion de l'initiative conjointe sur la réglementation Intérieure
- **05** Réunion informelle du conseil du commerce des marchandises
Réunion sur la déclaration de Buenos Aires sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes
- **04-06** Atelier sur la mise en œuvre de l'accord des ADPIC 66.2 : transfert de technologie
- **06-07** Conseil des ADPIC
- **07** Réunion informelle du Comité SPS
- **11** Comité du commerce et du développement – 48^{ème} session sur l'Aide pour le commerce
- **11-12** Comité de la facilitation des échanges
- **11 et 13** Comité du commerce et de l'environnement – Consultations
- **11 au 14** Réunion de l'initiative conjointe sur le commerce électronique
- **13** Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information
Réunion de l'initiative conjointe sur le commerce Electronique – Focus groups
- **18-20** Organe d'examen des politiques commerciales de l'Union européenne
- **21** Réunion de l'initiative conjointe de la facilitation de l'investissement pour le développement
- **25** Sessions thématiques des Obstacles techniques au commerce
- **26-27** Comité des obstacles techniques au commerce
- **26** Réunion informelle du comité de l'accord marché public
- **28** Comité de l'accès aux marchés
Réunion de l'Organe de règlement des différends

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publications : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon – Parution le 4/02/2020